

Paris, le 4 mars 2022.

Mme Saphia Guereschi
Secrétaire générale du SNICS-FSU

A
Monsieur le Premier Ministre
57 Rue de Varenne
75700 Paris

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur au nom du SNICS-FSU, organisation syndicale majoritaire à 58 % chez les infirmier.es de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, de renouveler mon interpellation sur l'accroissement des injustices salariales pour les infirmières de l'Éducation nationale, injustement « oubliées » du périmètre du complément indiciaire de traitement.

Le complément indiciaire de traitement, d'abord versé aux seuls personnels de la Fonction publique hospitalière, a depuis été élargi à deux reprises, dont la dernière fois le 18 février dernier pour les travailleurs de service social. Et toujours rien pour les infirmières de l'Éducation nationale pourtant soumises à un fort accroissement de leur charge de travail et à de nombreuses sollicitations en dehors du cadre de leurs missions.

L'engagement sans faille des infirmières de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur a fortement participé au maintien de « l'École ouverte » au prix d'un épuisement professionnel alarmant puisque deux infirmières sur trois se déclarent en souffrance au travail. Et aujourd'hui encore, elles sont en première ligne pour prendre en charge les besoins de santé accrus des élèves et les conséquences à moyen et long terme de la pandémie !

Tout en tenant compte des revalorisations liées à la transposition des mesures indiciaires du Ségur de la santé, leur salaire moyen reste de 580€ mensuel en deçà des autres corps de catégorie A, et leur régime indemnitaire moyen de 390€ est d'un niveau de catégorie B.

Le malaise est d'autant plus profond que les justes revalorisations indemnitaires engagées pour les assistantes de service social de notre Ministère se poursuivent et entraînent un écart de salaire grandissant et incompréhensible entre ces deux corps.

A l'heure du gel du point d'indice, les infirmières du ministère de l'Education nationale n'acceptent plus d'être ainsi méprisées, 66% d'entre elles envisagent même de quitter leur emploi.

L'engagement des infirmières de l'Education nationale, leur exercice spécifique en pleine responsabilité, leur lutte quotidienne contre les inégalités, leur sens du service public et du service rendu aux élèves et étudiant.es méritent d'être reconnus sans plus attendre.

Nous vous demandons d'agir pour résorber ces injustices salariales par l'octroi rétroactif du complément indiciaire de traitement à notre corps et par la mise en œuvre de revalorisations indiciaires légitimes permettant à cette profession hautement féminisée d'atteindre le niveau de catégorie A auquel elles ont droit.

Je sollicite donc une audience et vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Saphia GUERESCHI



